

## NOTE COVID Etudiants Apprentis Stagiaires FAIRE ESS

En cohérence avec les consignes gouvernementales concernant la COVID19, nous avons souhaité élaborer un plan de « **consignes à respecter** » afin d'organiser votre accueil au sein de FAIRE ESS, tout en garantissant la bonne préservation de la santé de tous et ainsi participer à la prévention et limiter la propagation du virus.

Chacun est responsable à titre individuel et collectif du respect du contenu de ce protocole pour sa propre sécurité et celle de ses interlocuteurs.

La présente annexe s'applique aux stagiaires participant aux formations organisées par l'Association de FAIRE ESS :

- Pôle IRTS de Montpellier
- Pôle IRTS de Perpignan
- Pôle IFOCAS
- Pôle IATS

Pour toute démarche nécessitant une entrée ou un déplacement sur l'un des pôles de FAIRE ESS, merci de vous munir d'un masque et de respecter les gestes barrières.

- **Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des Pôles de FAIRE ESS**
- **Les attroupements sont interdits**
- **La position statique dans les couloirs est interdite**
- **Dans les bâtiments, respectez les sens de circulation**

Pour les stagiaires participant aux formations délocalisées (dans d'autres salles ou sur le terrain), les mêmes mesures s'appliquent.

Ces mesures sont mises en place pour respecter la sécurité de chacun.e pendant le contexte sanitaire «Covid-19».

Chaque stagiaire doit se munir, pour les journées de formation :

- D'un masque de protection papier ou tissu qui devra être porté
- Des fournitures nécessaires à la formation (stylo, papier pour la prise de notes)
- Tout au long des journées de formation, les stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrières et applique les consignes en vigueur dans le cadre de la restauration collective
- Se laver très régulièrement les mains ou utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée des bâtiments et à l'accueil du Pôle de référence
- Respecter les consignes dans les espaces communs, signalisées par des panneaux (exemple : éviter dans la mesure du possible de prendre l'ascenseur) et éviter les rassemblements en grand nombre

Concernant l'Utilisation du CRD

- Masque obligatoire pour tous.

Les masques ne seront pas fournis ; ce qui implique que les personnes qui n'en auront pas se verront interdire l'entrée du CRD.

- En ce qui concerne les documents prêtés ; respect d'une durée de trois jours avant de remettre à disposition, soit désinfection de tous les documents rendus.

- Pour la consultation des documents sur place, la mise à disposition d'un distributeur de gel hydroalcoolique permettra une désinfection systématique des mains